

## **ECO-10**

# **LA FILIERE HUILE D'OLIVE EN TUNISIE : PERFORMANCES ET STRATEGIE D'ADAPTATION**

**B. Karray**

Institut de l'olivier. Sfax (Tunisie)

## **RESUME**

Cet article se propose d'étudier la filière huile d'olive en Tunisie et les possibilités d'amélioration de ses performances. Il procède par une analyse sectorielle complétée par une étude micro-économique des différents maillons de la filière huile d'olive dans la région de Sfax, principale zone de production oléicole en Tunisie.

Les analyses effectuées révèlent que l'effet de plusieurs facteurs externes liés au marché mondial et internes spécifiques à la Tunisie affecte sensiblement les performances de la filière huile d'olive dans ce pays. Il se traduit par une nette régression du rôle de l'huile d'olive dans l'économie nationale et de sa position sur les principaux marchés d'exportation. La filière huile d'olive continue toutefois à être rentable et compétitive. Les résultats de l'étude menée dans la région de Sfax montrent que pour la période 1994-96, la filière huile d'olive est rentable, compétitive mais taxée. Le profit privé et le profit économique sont positifs, le coefficient en ressources domestiques est inférieur à l'unité et les transferts sur les profits sont négatifs. Ces résultats révèlent que la compétitivité de cette filière provient essentiellement des exploitations oléicoles et plus particulièrement de celles qui réalisent des rendements en olives supérieurs à 0,5 tonne/ha. Les activités de trituration des olives et de commercialisation de l'huile d'olive sont nettement moins compétitives. Les oléiculteurs sont toutefois taxés, alors que les autres opérateurs sont incités. Notons que la filière huile d'olive a une compétitivité coût et prix, alors que sa compétitivité structurelle est faible.

## **INTRODUCTION**

La poursuite du processus d'intégration de l'huile d'olive au courant de libéralisation des échanges entamé en 1995 dans le cadre des accords de l'Uruguay Round, conduira, après les prochains cycles de négociation, à une nouvelle réduction du soutien et de la protection. Ce processus offrira des opportunités nouvelles d'accroissement des exportations d'huile d'olive vers l'UE et vers de nouveaux marchés. Il placera, cependant, la Tunisie dans un contexte davantage concurrentiel, au sein duquel, elle ne peut compter que sur sa capacité concurrentielle si elle tient à avoir des chances durables de maintenir ou de renforcer sa position sur les marchés traditionnels et d'occuper une place sur de nouveaux marchés. L'enjeu sera d'adapter continuellement la politique oléicole afin de pouvoir répondre aux exigences d'une insertion avantageuse dans la nouvelle logique de l'économie mondiale. Cette adaptation est tributaire d'une connaissance assez fine des principaux facteurs externes et internes qui régissent le fonctionnement et les performances des différents maillons de la filière huile d'olive.

L'analyse de la dynamique de la filière huile d'olive, depuis 1962, révèle que son développement s'est fait à des rythmes différents. Entre 1962 et 1976, la filière a connu un plein essor marqué par l'accroissement continu des superficies plantées, de la production et des exportations ayant permis le renforcement de la position de l'huile d'olive tunisienne sur le marché mondial et de son rôle dans l'économie nationale. Mais depuis 1977, les performances de la filière ont nettement regressé (baisse des quantités exportées, de la contribution à la production et aux exportations mondiales et des parts de marché sur la plupart des destinations et chute de l'excédent de la balance commerciale des huiles alimentaires). Le déclin constaté a été, toutefois, conjoncturel et une certaine relance s'est déclenchée à partir de 1987. Les exportations d'huile d'olive et l'excédent de la balance commerciale des huiles alimentaires ont nettement augmenté mais la contribution de la Tunisie à la production et aux exportations mondiales, les parts qu'elle occupe sur les principaux marchés de destination ont été légèrement redressées sans toutefois atteindre les performances réalisées au cours de la période 1962-76.

Cette dynamique amène à s'interroger sur les possibilités d'innovation structurelle, fonctionnelle et organisationnelle de cette filière afin qu'elle puisse s'adapter et répondre aussi bien aux nouveaux besoins de développement de l'économie nationale qu'aux exigences d'une insertion avantageuse dans la nouvelle logique de l'économie mondiale et d'assurer aux différents opérateurs une compétitivité meilleure et durable. Cette interrogation revêt une importance majeure surtout que la poursuite du processus d'intégration de l'huile d'olive au courant de libéralisation des échanges entamé en 1995 dans le cadre des accords du GATT, conduira, après le cycle de négociation de Dawha, à une nouvelle réduction du soutien et de la protection et offrira des opportunités nouvelles d'accroissement des exportations. L'enjeu sera pour la Tunisie d'assurer un ajustement permanent de sa politique oléicole et d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies concurrentielles lui permettant de profiter de ces nouvelles opportunités et de renforcer sa compétitivité.

La présente étude, qui s'insère dans le cadre de cette préoccupation, a pour objectif d'affiner cette connaissance. Elle se propose d'étudier la filière huile d'olive en Tunisie et les possibilités d'amélioration de ses performances. Elle procède par une analyse sectorielle complétée par une étude micro-économique des différents maillons de la filière huile d'olive dans la région de Sfax, principale zone de production oléicole en Tunisie. Cette étude micro-économique est basée sur des enquêtes techniques, économiques et sociales auprès de 178 exploitations oléicoles privées, l'agro-combinat Châal et 15 huilerie et sur des interviews auprès de 10 exportateurs privés et l'Office National de l'Huile.

Les informations utilisées proviennent de plusieurs références internationales telles que le Food Agriculture Organization (FAO), le Conseil Oléicole International (COI) et la Commission Européenne (direction de l'agriculture) et nationales comme la Direction Générale de la Planification et de Développement des Investissements Agricoles (DGPDI), la Direction Générale de la Production Agricole (DGPA), le Centre National des Etudes Agricoles (CNEA), l'Office National de l'Huile (ONH), l'Institut de l'Olivier (IO), les Commissariats Régionaux au Développement Agricole (CRDA), le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX), le Fonds d'Accès aux Marchés d'Exportation (FAMEX), l'Agence de Promotion des Investissements (API), l'Institut National des Statistiques (INS) et la Banque Centrale de Tunisie (BCT).

## **STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE<sup>1</sup>**

### **Des structures de production d'olives en majorité privées, de petite taille et de type familial.**

La Tunisie représente actuellement 16,1% de la superficie oléicole mondiale (deuxième place après l'Espagne), correspondant à 6% seulement du nombre total de pieds d'olivier à l'échelle mondiale (septième rang après l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la Turquie, le Maroc et la Syrie). Adapté aux conditions édaphiques et climatiques de la Tunisie, l'olivier à huile s'étend sur la totalité des terres agricoles et occupe actuellement 1611.2 mille hectares représentant près de 79% de la superficie arboricole totale et 33.7% des terres labourables (1). Cette culture constitue dans la plupart des régions arides et semi-arides la composante principale des systèmes de cultures qui y sont développés et joue un rôle économique, social et environnemental incontestable. L'olivier à huile est principalement concentré dans les régions du Centre (Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid) et s'étale sur 1133.7 mille hectares (34,227 millions de pieds). Au Nord (Tunis, Ariana, Ben Arous, Nabeul, Bizerte, Béja, Jendouba, Kef, Siliana et Zaghuan) et au sud (Gafsa, Gabès, Medenine, Tozeur, Kabilia et Tataouine), l'olivier occupe des superficies de 177.6 et 299.9 mille hectares (15,069 et 6,579 millions de pieds) respectivement (1).

Les plantations oléicoles renferment un assortiment assez riche de variétés marquant chacune les traits édaphiques et climatiques qui caractérisent sa zone d'implantation<sup>2</sup>. Elles sont conduites à 81% en plein et à 99% en sec et à des densités qui varient selon les conditions édaphiques et climatiques de 22 pieds/ha au Sud, à 30 pieds/ha au Centre et à 85 pieds/ha au Nord (pluviométrie supérieure). La moyenne nationale est de 35 pieds/ha. La structure d'âge de ces plantations révèle que 31.5% sont d'âge inférieur à 20 ans, 54.5% sont d'âge compris entre 20 et 70 ans et 14% sont d'âge supérieur à 70 ans (1). Notons par ailleurs que près de 35% de l'effectif d'olivier à huile sont installés dans des zones marginales caractérisées par des conditions édaphiques et climatiques assez limitées ne satisfaisant pas les exigences de cette culture (2). Dans ces zones l'olivier joue un rôle social et environnemental déterminant.

L'oléiculture constitue l'activité d'une gamme assez diversifiée de structures de production représentant près de 57% de l'effectif total des exploitations agricoles qui diffèrent par le statut (agro-combinats, unité coopérative de production, société de mise en valeur et de développement, lots techniciens et exploitations privées), la taille, les logiques de fonctionnement et les performances (3).

Les exploitations privées assurent l'essentiel de la production d'olives et sont en majorité de petite taille et de type familial. Les exploitations de taille inférieure à 20 hectares représentent 81.5% de l'effectif total, mais ne disposent que de 31.6% des terres oléicoles. Par contre, les exploitations de taille supérieure à 20 hectares sont minoritaires en terme d'effectif (19.5%), mais détiennent 68.4% des terres oléicoles (1). Les exploitations familiales disposent d'une main d'œuvre abondante qui satisfait largement leurs propres besoins et dégage des excédents employés dans les exploitations privées de grande taille et dans les agro-combinats pour assurer des fonctions multiples (gérance, gardiennage, chauffeur, taille, cueillette etc...).

Le savoir faire des oléiculteurs, dont la plupart sont pluriactifs<sup>3</sup> et relativement âgés, est basé sur des traditions de conduite héritées n'accordant pas d'importance aux considérations économiques d'optimisation de l'exploitation du patrimoine oléicole. Par ailleurs, les efforts d'encadrement, de formation et de vulgarisation qui ont été déployés par la Direction Générale de la Production Agricole, l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation agricoles, les

---

<sup>1</sup> Voir figure 1.

<sup>2</sup> Parmi ces variétés nous citons principalement chemlali, chetoui, oulati, gerbouli, zalmati, zarazi, barouni et chamchali Gafsa

<sup>3</sup> Occupent des activités autres que l'agriculture

Commissariats Régionaux au Développement Agricole, l'Office National de l'Huile, l'Institut de l'Olivier et les Chambres d'Agriculture n'ont pas permis, jusque là, l'orientation de l'oléiculteur vers la réalisation systématique (tous les ans) et adaptée (aux conditions climatiques) des opérations culturales et l'innovation de cette activité par l'adoption des acquis de la recherche oléicole en matière des techniques de conduite<sup>4</sup> qui restent encore peu maîtrisées. Certaines opérations culturales sont assez limitées et des fois négligées.

Les agro-combinats, gérés par l'Office des Terres Domaniales, représentent 59,5 mille hectares d'oliviers correspondant à moins de 4% de la superficie oléicole totale. Pour ces structures, la production d'olives à huile est totalement transformée. Les opérations culturales et le procédé de trituration (transport, stockage et trituration des olives et stockage des huiles) sont relativement maîtrisées, mais les opérations d'aménagement et de restructuration des plantations et l'entretien et la modernisation de l'infrastructure de transformation se font à un rythme assez lent du fait de la faiblesse des investissements affectés à l'activité oléicole. Ce n'est qu'à partir de 1993, qu'une volonté de renforcement de ces investissements s'est exprimée et a été concrétisée par le rajeunissement des plantations, l'introduction des caisses en plastique pour le stockage des olives, l'extension et la modernisation de la capacité de trituration et de stockage conformément aux normes internationales de qualité.

Rappelons que dans le cadre de la privatisation des terres domaniales, une partie de ces agro-combinats a été louée moyennant des contrats de long terme, à partir de 1995, à des techniciens du ministère de l'agriculture et a permis l'émergence d'une nouvelle catégorie d'oléiculteurs techniciens. Certains de ces techniciens installés dans la région de Sfax ont créé, en 1997, une société appelée EZZAYATINE regroupant actuellement 23 associés qui ont exprimé une grande volonté d'innovation de l'activité oléicole (respect des techniques de conduite, taille sévère de rajeunissement et adhésion au mode de production biologique) et de diversification du système de production par l'introduction de nouvelles cultures en sec et de l'élevage ovin et par la pratique des cultures irriguées en intercalaire avec les plantations oléicoles quand l'eau est disponible. Le pouvoir de négociation des associés a été nettement renforcé aussi bien en amont (approvisionnement en intrants de production à prix réduits) qu'en aval (écoulement de la production d'olives ou de l'huile d'olive moyennant des contrats de vente).

Par ailleurs, la volonté politique exprimée, depuis 1995, pour promouvoir les produits agricoles et agroalimentaires biologiques en Tunisie a permis l'émergence d'une oléiculture biologique couvrant actuellement près de 12 mille hectares dont 67% sont déjà certifiés. On compte près de 199 producteurs d'olives biologiques installés dans les régions de Sfax, Sidi Bouzid, Tozeur, Kasserine, Gafsa, Cap bon et Toborba. La production d'huile d'olive biologique a été estimée à 3 mille tonnes au cours de la campagne 1999/00 correspondant à 15 mille tonnes d'olives (4).

## **Un tissu industriel en cours d'innovation**

L'olivier à huile fait fonctionner un tissu industriel renfermant 1589 huileries (840 classiques, 318 super presses, 320 chaînes continues et 111 mixtes) ayant une capacité théorique de trituration d'olives de 27,769 mille tonnes par jour, 10 usines d'extraction d'huile de grignon ayant une capacité théorique de l'ordre de 2 mille tonnes/jour, 11 unités de raffinage des huiles alimentaires d'une capacité totale de 900 tonnes/jour, 24 unités de conditionnement des huiles alimentaires (huiles de graines et huile d'olive) dotées d'une capacité de 115 mille tonnes, plusieurs savonneries, charbonneries et quelques usines de construction navale et des artisans.

### **1. Une capacité de trituration suffisante mais géographiquement mal répartie.**

La capacité nationale de trituration des olives a plus que doublé, au cours des deux dernières décennies, grâce à l'extension de la capacité des huileries existantes et à l'installation de nouvelles huileries. La capacité actuelle est de 27,769 mille tonnes par jour, alors qu'elle n'a été que de 11,609 mille tonnes par jour en 1981 (5). Cette extension a été accompagnée par la substitution des supers presses et des chaînes continues au système classique qui ne représente plus que 32% de la capacité théorique nationale de trituration. Toutefois, en terme de nombre, le système classique est dominant et représente 53% des huileries (tableau 1).

Dans le cadre du programme de mise à niveau des huileries, certains oléifacteurs ont été incités à aménager et à moderniser les équipements et les locaux et à élargir leur activité par l'intégration de nouvelles activités de conditionnement et d'exportation et l'adoption du mode de production biologique (conversion des huileries existantes ou nouvelles créations). Ils ont installé les équipements nécessaires et ont aménagé les locaux de réception des olives et de stockage de l'huile conformément aux normes internationales.

### **2. Une industrie de valorisation de l'huile d'olive et des sous produits insuffisamment développée.**

---

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations vous pouvez vous référer au document technique " technique de conduite de la culture d'olivier en Tunisie" élaboré par l'Institut de l'Olivier en 1996.

Depuis quelques années, ce segment et plus particulièrement l'activité de conditionnement de l'huile d'olive a connu des changements profonds, mais sans toutefois atteindre un niveau de développement permettant de valoriser ce produit vendu dans sa grande proportion en vrac. L'activité de conditionnement concerne principalement les huiles de graines et à un degré nettement moindre l'huile d'olive. La capacité conditionnement de l'huile d'olive est de 15 mille tonnes, elle n'est cependant pas totalement exploitée. Les emballages utilisés sont les bouteilles en verre et les bidons métalliques généralement importés. La contenance signalée en litre ou en Kg est de 0,25 ; 0,50 ; 0,75 et de 1 litre pour les bouteilles et de 1 à 5 litres pour les bidons. Les principales marques exportées et/ou écoulées sur le marché intérieur sont Sfax huile, Châal, Zouita, Ruspina, Rivier d'or, Zarsis, Najla, Amilcar, Huilmed, Taparora, Soleil du sud, Alysa et la Colombe.

Les sous produits (bois de taille, brindilles, grignons et margines) sont jusque là négligés et très faiblement rémunérés, alors qu'ils pourraient constituer une source supplémentaire de revenu aussi bien pour les oléiculteurs que pour les oléifacteurs. La transformation du bois de taille, des brindilles, des grignons et des margines permettant la production de blocs alimentaires pour le bétail et de bloc de fertilisants n'a pas encore intéressé les industriels, alors que les essais conduits par l'Institut de l'Olivier, l'Institut National de Recherche Agricole de Tunis et l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sfax sont prometteurs en terme de rentabilité économique pour les industriels, les agriculteurs et la collectivité.

### **Une capacité de stockage sans cesse croissante.**

La Tunisie dispose actuellement d'une capacité de stockage d'huile d'olive de l'ordre 300 mille tonnes dont 61,3% sont détenus par l'ONH (centres régionaux de Tunis, Sfax, Sousse, Sidi Bouzid, Kairouan et Zarzis). Le reste est détenu par les oléifacteurs et les unités de stockage. L'extension de la capacité de stockage enregistrée ces dernières années, a été réalisée par les privés moyennant la création de capacités additionnelles au niveau des huileries existantes, la création de capacités nouvelles au niveau des huileries récemment installées ou l'augmentation du nombre des unités de stockage.

### **Les circuits de commercialisation des olives et d'huile d'olive**

#### **1. Commercialisation des olives à huile**

La vente des olives se fait soit sur pieds (enchère ou contrat formel ou informel avec les oléifacteurs), soit après récolte sur l'exploitation (vente par pesée au Wiba ou au Galba ) ou aux marchés hebdomadaires ou municipaux (vente par enchère au Kg à travers le Dallel) parmi lesquels, nous citons, pour le cas de la région de Sfax, le marché de Gremda qui constitue, depuis 1990, la bourse des olives en Tunisie et assure la commercialisation de 41,8 mille tonnes d'olives en moyenne (5% de la production nationale). La vente après récolte se fait aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones de production.

#### **2. Collecte et commercialisation de l'huile d'olive**

L'ONH, créée en 1962, a bénéficié du monopole de collecte et d'exportation de l'huile d'olive et d'importation et de commercialisation des huiles de graines durant toute la période allant de 1970 à 1994. Depuis, l'état a opté pour la libéralisation de ces fonctions et par conséquent l'élimination du monopole de l'ONH. Cette nouvelle stratégie a été concrétisée par l'implication progressive des opérateurs privés dans la collecte et l'exportation de l'huile d'olive. On compte actuellement 93 exportateurs privés installés essentiellement à Sfax, Sousse, Tunis, Nabeul et Zarzis. Les statistiques relatives à la période 1990-2000, montrent qu'entre 1990/91 et 1993/94, 84% de la production d'huile d'olive ont été collectés par l'ONH. Le reste a constitué les ventes directes et les provisions familiales effectués par les oléifacteurs.

Les quantités d'huile d'olive collectées par l'ONH sont destinées principalement à l'exportation, le reste constitue les quantités livrées sur le marché national et les reports. Mais, à partir de la campagne 1994/95, les quantités d'huiles d'olive collectées par l'ONH n'ont représenté que 38% en moyenne. Une partie non négligeable du reste est collectée par les conditionneurs et les exportateurs privés<sup>5</sup>.

Quoique l'exportation de l'huile d'olive soit une activité récente pour ces nouveaux opérateurs, les expéditions qu'ils ont assurées, depuis 1995, ont représenté en moyenne 43% des exportations totales. Ces expéditions ont varié entre un minimum de 4.57 mille tonnes en 1996 et un maximum de 96.78 mille tonnes en 1999 (tableau 2) et ont été principalement destinées vers le marché européen (Hors Quota). Notons par ailleurs, que ces exportateurs sont autorisés

---

<sup>5</sup> Aucune source officielle ne permet de nous renseigner sur ces quantités, mais en se référant au volume des exportations effectuées par les exportateurs privés on peut avoir une approximation des quantités collectées.

à exporter l'huile d'olive biologique et l'huile d'olive mise en bouteille sous une marque tunisienne dans le cadre du contingent accordé à la Tunisie par l'Union Européenne<sup>6</sup>.

La Tunisie exporte essentiellement l'huile d'olive lampante qui a représenté 56% des quantités totales exportées au cours de l'année 1999, contre 39.4% pour les huiles super extra et extra et 4.59% pour les huiles fines et courantes. Cette structure révèle une nette augmentation de la proportion des huiles super extra et extra, par rapport à l'année 1980, au cours de laquelle, ces huiles n'ont représenté que 1.47% des quantités totales exportées. Les proportions des huiles fines et courantes et des huiles lampantes ont été de 30 et 69% respectivement (Fig 1). Ces expéditions s'effectuent en grande proportion en vrac. La proportion des huiles conditionnées dans les exportations totales est encore faible et ce, malgré les efforts de promotion de cette activité et l'émergence, depuis quelques années de plusieurs marques tunisiennes.

L'huile d'olive non exportée sert avec les huiles de graines importées à la satisfaction des besoins sans cesse croissants des ménages tunisiens en huiles alimentaires qui occupent actuellement avec les corps gras la sixième place dans le modèle de consommation alimentaire (6). Ces ménages consomment les huiles d'olive, de grignon d'olive, de soja, de colza, de tournesol et de mélange (huile d'olive + huiles de graines). Ils utilisent à un degré nettement moindre les corps gras. La consommation des huiles alimentaires n'a cessé d'augmenter et a atteint 230 mille tonnes en 1995, alors qu'elle n'a été que de 76,384 mille tonnes en 1968. Plus de 70% des besoins de consommation des ménages tunisiens en huiles alimentaires sont satisfaits par les huiles de graines qui se vendent à des prix nettement inférieurs à celui de l'huile d'olive.

Sur le marché national, la vente de l'huile d'olive s'effectue habituellement par l'ONH aux grossistes, aux détaillants ou directement aux consommateurs. Mais, depuis l'abolition du monopole de l'ONH, les oléificateurs ont été impliqués dans la satisfaction des besoins de consommation en huiles d'olive du ménage tunisien soit directement (vente à l'huilerie) soit en passant par les grossistes et les détaillants. Par ailleurs, les conditionneurs assurent également la vente de l'huile d'olive conditionnée sur le marché intérieur. Notons toutefois que ces ventes portent sur des petites quantités qui représentent une proportion faible et insignifiante de la production totale et ce, du fait du faible niveau de consommation de l'huile d'olive.

## **Tissu institutionnel et rôle de l'Etat**

En plus des acteurs de production, de transformation, de collecte, de commercialisation et de consommation, la filière huile d'olive renferme une gamme assez diversifiée d'institutions représentant l'Etat et la profession. Malgré la volonté d'implication des privés, exprimées depuis 1987, l'Etat continue toujours à intervenir au niveau des différents maillons de cette filière, à travers ses institutions relevant de différents ministères et ayant des fonctions diverses parmi lesquelles nous retenons :

- Le financement intégral des études stratégiques confiées à des bureaux d'études privés ou au Centre National des Etudes Agricoles (CNEA) et supervisées par la Direction Générale de la Planification et de Développement des Investissements Agricoles (DGPDI) à travers un comité de pilotage composé par des représentants des institutions concernées.
- L'élaboration, le financement, l'exécution, le suivi et évaluation des stratégies oléicoles avec la collaboration des différentes institutions.
- Le financement de l'exécution du programme fédérateur de recherches sur l'oléiculture et l'oléotechnie approuvé par la commission nationale de recherches agricoles et coordonné par l'Institut de l'Olivier (IO). Créé en 1981, cet établissement public est représenté par son siège à Sfax, une station à Tunis, une autre à Sousse et par une antenne à Zarzis. Il est chargé d'entreprendre toutes actions de recherche, d'étude et d'expérimentations de nature à développer et promouvoir le secteur oléicole et celui de l'arboriculture fruitière en zones semi-arides sur les plans agronomique, technologique et économique.
- La formation, l'information, la sensibilisation et l'encadrement des oléiculteurs et des oléificateurs en matière de nouvelles techniques de conduite des vergers oléicoles, de transformation des olives et de préservation de la qualité des huiles et ce, à travers la DGPA, l'ONH, l'IO, la Direction des industries agroalimentaires (DIA), l'Agence de Formation et de Vulgarisation Agricoles (AVFA), les CRDA, l'API et l'Institut National de Normalisation des Produits Industriels (INNORPI), l'UTAP et les Chambres d'Agriculture (CA). Pour les exportateurs privés, les services d'information et d'encadrement sont assurés par le (CEPEX), le FAMEX et le Bureau des Relations avec les Exportateurs au sein du Ministère de l'Agriculture et relevant de la DGPDI.
- Le financement intégral de la campagne nationale de protection et de traitement des oliviers qui est programmée et supervisée par l'ONH, l'IO, la DGPA, la Direction National de la Défense des Cultures (DNDA) et les CRDA.

---

<sup>6</sup> Décret n° 2001-3007 du 31 décembre 2001, Journal Officiel de la République Tunisienne, 8 janvier 2002.

- Le financement intégral des grands travaux de conservation des eaux et du sol réalisés par les services techniques des CRDA et la subvention des travaux accomplis par les agriculteurs à travers le Fonds Spécial de Développement Agricole (FOSDA). Cette subvention, dont la valeur est de l'ordre de 50% du coût total des travaux est gérée par les CRDA.
- La subvention de certains intrants de production et équipements, du transport aérien et maritime, des actions de publicité et de marketing et des prix des huiles de graines. Pour les oléiculteurs, ces subventions concernent l'amonitre (20 à 25%), le gazoil (13%), les plants d'olivier sélectionnés (boutures herbacées) (50%), les opérations d'aménagement et de restructuration des vergers oléicoles (rajeunissement, destruction chiendent, arrachage et replantation et création de nouvelles plantations)<sup>7</sup>. D'autres subventions sont également accordées aux oléiculteurs, à travers l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA), dans le cas de création de nouveaux vergers (25%), d'acquisition de tracteur (20%), d'équipement divers et de moyen de transport (20%), de création de puits de surface ou de sondage et d'installation d'un système d'irrigation goutte à goutte (60%).

Pour les oléifacteurs, les subventions concernent la création d'une huilerie, d'une unité d'extraction et de raffinage de l'huile de grignons et de conditionnement de l'huile d'olive. Notons que pour inciter les oléifacteurs à s'installer dans les localités où la capacité de trituration est inférieure à la capacité de production d'olives, la subvention accordée est supérieure à celle réservée aux nouvelles créations dans les localités saturées.

Pour les exportateurs, l'Etat subventionne 30% des frais de transport aérien et maritime et contribue aux frais de participation aux foires nationaux et internationaux, de publicités et de propagandes et ce, à travers le Fonds de Promotion et de Développement de la Compétitivité (FOPRODEC) créée en 1992. Il subventionne également 70% (avec un maximum de 10 mille dinars) des frais d'élaboration d'un plan marketing à l'exportation et 50% (avec un maximum de 100 mille dinars) des frais de sa mise en œuvre et ce à travers et le FAMEX créée en 2000 pour diversifier les marchés d'exportation et développer les expéditions tunisiennes au cours de la période 2000-05.

Pour les consommateurs, l'Etat subventionne, à travers la caisse de compensation, le prix des huiles de graines importées.

- Parallèlement à ces mesures de soutien et de subvention, l'Etat prélève certaines taxes sur les intrants de production importées à usage agricole et industriel, sur l'exportation de l'huile d'olive et sur la valeur ajoutée (TVA). Il prélève également les charges sociales (Caisse Nationale de la Sécurité Sociale) et les impôts sur le revenu. Rappelons que le niveau de taxation des intrants à usage industriel (huileries et usine de conditionnement) à été réduit en 2000. Ce niveau qui a été de 35% n'est plus que de 10%, niveau appliqué aux intrants à usage agricole. De même la taxe à l'exportation qui est de 1,5% de la valeur totale des exportations, appliquée depuis 1988, a été éliminée en 1997. Toutes ces mesures ont été décidées et mises en œuvre en vue d'accroître la compétitivité de l'huile d'olive tunisienne.
- La fixation du prix à la production (avance minimale et avance maximale) de l'huile d'olive auquel l'Office National des Huiles est prédisposé à acheter les quantités produites. Ce prix se compose d'une avance minimale (acidité > 4 °), d'une avance maximale (acidité < 0.3°) et d'une ristourne. Ce prix garanti est fixé annuellement ; il est déterminé sur la base des prévisions de la production, du coût moyen de production au niveau national, des possibilités d'exportation de la campagne en cours et des réalisations de la campagne précédente. Toutefois, depuis la libéralisation de la collecte et de la commercialisation de l'huile d'olive, les oléifacteurs ont la possibilité d'obtenir des prix supérieurs en assurant eux même l'exportation de leur production (oléifacteur/exportateur) ou en vendant la totalité ou une partie de leur production aux exportateurs privés et/ou aux consommateurs.
- La coordination et la régulation des activités des différentes institutions moyennant la mise en place des mécanismes de concertation, sous forme de fonds, de conseils et de comités regroupant des représentants des différentes institutions notamment de la profession, parmi lesquels nous citons :
  - **Le comité de suivi de la campagne oléicole**, créé en 1995, regroupe les représentants de toutes les institutions et directions chargées du développement de la filière huile d'olive et ce en vue d'assurer le bon fonctionnement des différentes structures de production, de trituration, de conditionnement et de commercialisation.
  - **Le fonds de développement de la compétitivité dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires** créé en 1995<sup>8</sup>. Ce fonds est destiné à financer les interventions relatives aux activités agricoles, de la pêche et des industries agroalimentaires, soit directement soit par l'intermédiaire des groupements interprofessionnels ou d'organismes spécialisés, dans le but de développer la compétitivité dans ces secteurs. Le Ministère de l'Agriculture est l'ordonnateur principal

<sup>7</sup> et ce à travers le Fonds Spécial pour le Développement de l'Oléiculture (FSDO) créée en 1988 et gérée par la direction Général de Financement et d'Encouragement.

<sup>8</sup> Loi n° 94-127 du 26 décembre 1994, portant loi de finances pour la gestion 1995

de ce fonds qui est financé par les taxes sur les produits de la pêche, les légumes et les fruits, le maïs et le soja, les conserves alimentaires et toutes autres ressources qui pourraient lui être affectées conformément à la législation en vigueur.

- **Le conseil supérieur pour l'exportation**, créée en 1996, se compose de 14 membres et se réunit une fois par semestre sous la présidence du président de la République. Il a pour mission, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la réorientation des stratégies d'exportation.
- **Le conseil national consultatif de l'huile d'olive**, créée en 1998, en vue d'une plus grande coordination et consultation entre les différents intervenants tout en insistant sur la nécessité d'activer les mécanismes d'intervention dans le cadre du fond spécial de développement oléicole et du renforcement du rôle fondamental de l'Office National de l'Huile dans l'encadrement des petits oléiculteurs et dans la collecte de la production d'huile.
- **Le centre technique de l'agriculture biologique et la sous direction au niveau de la DGPA** avec la mise en place d'une série de mesures substantielles d'encouragement de ce nouveau mode de production.

## PERFORMANCES DE LA FILIERE

### Rôle dans l'économie nationale

La production d'olives contribue pour près de 10% à la valeur totale de la production agricole. L'huile d'olive représente 14% de la valeur totale de la production des industries agro-alimentaires et contribue pour 47.8% à la valeur des exportations agricoles et alimentaires et pour 4.5% à la valeur des exportations des biens et services. Les recettes d'exportation d'huile d'olive couvrent les dépenses d'importation des huiles de graines (soja, colza et tournesol essentiellement) nécessaires à la satisfaction des besoins des ménages en huiles estimés à 23 Kg par tête et par an (16.9 Kg d'huile de graines et 6.1 Kg d'huile d'olive) (6). L'excédent en devises dégagé contribue à la réduction du déficit chronique de la balance commerciale alimentaire. Toutefois, l'avantage procuré par la stratégie d'exportation de l'huile d'olive et d'importation des huiles de graines mise en place, depuis 1962, s'est sensiblement réduit avec le temps en raison de la croissance des importations des huiles de graines. Bien que la balance globale des échanges oléicoles de la Tunisie reste excédentaire et continue à jouer un rôle crucial dans la réduction du déficit de la balance commerciale, on peut noter que l'importation des huiles de graines absorbe aujourd'hui 41.4% des recettes d'exportation d'huile d'olive (ce pourcentage n'était que de 16% au début des années 60) (7). Cet avantage est également affecté par les subventions accordées, depuis 1974, aux huiles de graines par la caisse de compensation. Ces subventions ont continuellement augmenté et atteint 58 millions de DT (prix courants) en moyenne au cours de la période 1997-99, alors qu'elles n'ont été que de 7,9 millions de DT au cours de la période 1973-76. Après la déduction de ces subventions, le solde net procuré par l'exportation de l'huile d'olive et de l'importation des huiles de graines n'est plus que de 109,24 millions de DT au cours de la période 1997-99. Ce solde a été en moyenne négatif au cours de la période 1982-86 (tableau 2).

En plus de ce rôle économique important, l'oléiculture joue un rôle social et environnemental capital en procurant plus de 30 millions de journées de travail par an en moyenne correspondant à 20% de l'emploi agricole (1) et en permettant une bonne conservation et une meilleure préservation et valorisation des sols les plus accidentés qui ne se prêtent généralement pas à d'autres cultures.

### Appréciation de la compétitivité de la filière huile d'olive

L'avantage comparatif de l'huile d'olive tunisienne a été approché par l'application de la méthode de solde relatif utilisée par le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), de la méthode des parts de marché et par la méthode des matrices d'analyse politique (MAP).

#### 1. Avantage comparatif révélé

Les résultats obtenus montrent que la différence du solde relatif et du solde théorique de la filière est toujours positive, ce qui signifie que l'huile d'olive présente un avantage comparatif pour l'économie tunisienne. Compte tenu du solde toujours déficitaire de la balance commerciale des biens et services, le solde théorique de la filière huile d'olive (poids de la filière X solde total de la balance commerciale des biens et services au PIB), a été négatif. Le solde relatif de cette filière a été plutôt toujours positif exception faite des années 1983 et 1985. Ainsi, l'huile d'olive a apporté une contribution positive au solde commercial de la Tunisie correspondant à un avantage comparatif égal à la différence entre le solde relatif et le solde théorique (fig 2). Toutefois, l'avantage procuré, depuis 1962, a été assez fluctuant et a régressé en moyenne au fil des années. Au cours du premier plan (1962-64), cet avantage a été de 34 en moyenne ; il a chuté et atteint 23 au cours du 2<sup>ème</sup> plan (1965-68) et 29 au cours du 4<sup>ème</sup> (1973-76). Depuis, cet avantage a nettement baissé et atteint 5 au cours du 6<sup>ème</sup> plan (1982-86), mais a été redressé depuis le 7<sup>ème</sup> plan (1987-91) et stagné autour de 10.

## **2. Part sur les principaux marchés d'exportation.**

Le degré d'intégration de la Tunisie dans le marché mondial, exprimé par le rapport entre les quantités exportées et les quantités produites, est de 86,6% et la part qu'elle occupe sur le marché mondial est de 9,8%. L'estimation des parts qu'occupe l'huile d'olive sur ce marché et sur le marché européen, depuis 1962, confirme la régression de la compétitivité de ce produit au fil des années (tableau 2).

La Tunisie a été le cinquième producteur mondial d'huile d'olive après l'Italie, l'Espagne, la Grèce et la Turquie avec 76.7 mille tonnes en moyenne et une contribution à la production mondiale de 6,3% au cours de la période (1962-64). Elle a laissé sa place au Portugal pour occuper le 6<sup>ème</sup> rang avec 44.5 mille tonnes et une contribution de 3% seulement au cours du deuxième plan. Entre 1969 et 1986, la Tunisie a devancé le Portugal et a repris la cinquième place avec 107 mille tonnes et une contribution de 6,1%. Depuis 1987, l'accroissement de la production a permis à la Tunisie de devancer la Turquie et de devenir le quatrième producteur mondial avec 154,8 mille tonnes et une contribution de 7,1%. Notons cependant que la Tunisie a toujours réalisé la productivité la plus faible qui n'a pas dépassé 630 kg/ha.

Par ailleurs, la Tunisie contribue pour 13,3% en moyenne aux exportations mondiales et se place au 4<sup>ème</sup> rang après l'Italie, l'Espagne et la Grèce avec 138 mille tonnes par an, alors qu'elle a été le deuxième exportateur mondial après l'Espagne avec 44,87 mille tonnes seulement correspondant à une contribution de l'ordre de 22% au cours de la période 1962-64.

L'Union Européenne constitue, depuis plusieurs années, le client traditionnel le plus important et le plus stable de la Tunisie. L'Italie, la France et récemment l'Espagne représentent les trois principaux pays européens importateurs d'huile d'olive tunisienne. La part de marché de l'huile d'olive tunisienne est de 13,2% sur l'Union Européenne, de 16,3% sur l'Italie et de 44,9% sur l'Espagne (tableau 2). Les exportations destinées au marché européen sont organisées dans le cadre des accords de coopération et d'association (1969, 1976, 1987, 1995 et 2001) accordant à la Tunisie certains avantages tarifaires et dans le cadre d'un régime de trafic de perfectionnement actif (TPA) ou d'admission temporaire ne supportant pas les prélèvements en vigueur.

Pour les autres destinations dont notamment l'USA, le Canada, le Japon, l'Australie, la Malaisie et quelques pays arabes, les exportations sont nettement faibles, conjoncturelles et irrégulières, n'ont fait l'objet d'aucun accord préalable et dépendent essentiellement des initiatives des opérateurs. La part de marché de l'huile d'olive tunisienne sur les USA n'est que de 2%.

## **3. Coefficient du coût en ressources domestiques**

L'analyse de la compétitivité de l'huile d'olive tunisienne a fait l'objet d'une série d'études. La première effectuée par SALINGER, en 1987, a révélé que ce produit n'est pas compétitif (8).

La deuxième élaborée par THABET, MAHFOUDDHI et HAYOUNI, en 1995, a prouvé en utilisant la méthode des Matrices d'Analyse Politique (MAP), que l'huile d'olive est compétitive. L'avantage comparatif de l'huile d'olive a été calculé par grande région (Nord, Centre et Sud) et par qualité pour la campagne 1993/94. Les résultats obtenus ont montré que l'avantage comparatif de l'huile d'olive est supérieur pour les régions du centre et du sud et pour l'huile d'olive de qualité (9). Cette étude n'a cependant pas pris en considération les fluctuations de la production qui affectent sensiblement la compétitivité de l'huile d'olive.

La troisième étude réalisée par ABDELKAFI et KARRAY s'est inscrite dans la suite logique de ces investigations en utilisant les données moyennes de huit campagnes (1990-1997). Les résultats ont révélé que le coefficient du Coût en Ressources Domestiques (CRD) est de 0.70 pour l'ensemble de la filière, de 0.68 pour la production d'olives et de 1 pour les autres opérations de production et de commercialisation de l'huile d'olive. Ces résultats confirment que la Tunisie a un avantage comparatif dans la production d'huile d'olive. Cet avantage provient essentiellement de la production d'olives ; la production et la commercialisation de l'huile d'olive ne représentent ni avantage ni désavantage comparatifs (10). Il importe toutefois de remarquer que les mesures effectuées, dans le cadre de cette étude, ont été basées sur des moyennes qui ne reflètent pas la diversité qui caractérise les différents maillons de la filière huile d'olive en Tunisie. Celle-ci peut être compétitive tout en renfermant des entreprises qui ne le sont pas.

La quatrième étude, élaborée par ALLAYA et KARRAY, a concerné le maillon des exploitations oléicoles dans la région de Sfax. Elle a révélé que la production d'olives à huile présente un avantage comparatif dans la majorité des systèmes de production identifiés. Cet avantage est nettement supérieur pour les exploitations qui réalisent les meilleures performances techniques (rendement en olives) et économiques (coût de production). Elle a également montré que l'avantage comparatif varie sensiblement en fonction du prix de référence des olives, du prix d'opportunité de la terre et du taux de rémunération du capital (7).

La cinquième étude réalisée par KARRAY constitue une extension de la quatrième étude parce qu'elle a concerné l'ensemble de la filière huile d'olive dans la région de Sfax au cours de la période 1994-96. Cette étude a révélé que cette filière est globalement rentable et compétitive, mais taxée. Le profit privé et le profit économique sont positifs, le coefficient en ressources domestiques est inférieur à l'unité et les transferts sur les profits sont négatifs. La rentabilité et la compétitivité sont assurées principalement par les oléiculteurs dont notamment ceux qui réalisent un rendement en olives supérieur à 0,500 tonne/ha et à un moindre degré par les oléifacteurs et les exportateurs. Les oléiculteurs sont toutefois taxés, alors que les autres opérateurs sont incités (4). Cette étude a également montré que la compétitivité structurelle de la filière huile d'olive est plutôt faible. Les efforts d'innovation du système productif, d'adaptation des exportateurs à la demande mondiale moyennant la mise en œuvre d'une stratégie marketing et d'investissement immatériel ne sont pas suffisamment déployés et ce, malgré la dynamique de la filière depuis 1994 par suite de la libéralisation de la collecte et de la commercialisation de l'huile d'olive. Ces efforts devraient être davantage intensifiés afin de renforcer la compétitivité structurelle de la filière et plus particulièrement la compétitivité des maillons de transformation et de commercialisation

## **Principaux facteurs déterminants de la rentabilité et de la compétitivité de la filière**

Sur le plan international, la potentialité et l'accessibilité du marché mondial de l'huile d'olive déterminent la position de la Tunisie par rapport aux autres pays producteurs et exportateurs comme l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la Turquie, la Syrie et le Maroc. Parmi les facteurs les plus contraignants, cette étude a permis d'identifier:

- Le faible niveau de consommation de l'huile d'olive à l'échelle mondiale. Contrairement aux autres huiles végétales, l'huile d'olive reste faiblement consommée aussi bien au niveau des pays producteurs qu'à celui des pays non producteurs et ce, malgré la nette augmentation enregistrée au cours des dernières années.
- La concentration de la consommation de l'huile d'olive dans la zone méditerranéenne et plus particulièrement dans l'Union Européenne qui représente le premier producteur mondial.
- L'Organisation Commune du Marché des matières grasses a permis à l'Union Européenne de concrétiser son pouvoir de domination du marché mondial de l'huile d'olive, de conserver sa capacité concurrentielle vis à vis des pays tiers producteurs et exportateurs et de renforcer sa compétitivité aussi bien sur le marché communautaire que sur les autres marchés d'exportation dont notamment les USA.
- Sur le plan national, la rentabilité et la compétitivité de l'huile d'olive sont déterminées par les dotations en ressources (travail, capital, terre, climat, eau etc...), la technologie, la productivité, les économies d'échelle, les pratiques des acteurs (comportement technique et économique) et les politiques nationales. Parmi les facteurs les plus déterminants nous retenons :
- Les fluctuations de la production d'olives et d'huile d'olive : Malgré sa faculté d'adaptation aux conditions édaphiques et climatiques les plus difficiles, l'olivier est une espèce de nature alternante. Ce phénomène est davantage accentué dans les régions arides et semi-arides sous l'effet de l'insuffisance et de l'irrégularité des pluies (pluies torrentielles ou succession d'années sèches) et de la mauvaise qualité des sols que la culture occupe dans les zones dites marginales n'ayant pas la vocation oléicole ou renfermant des terres accidentées et non traitées.
- Le savoir-faire des oléiculteurs, dont la plupart sont pluriactifs et relativement âgés, est hérité et le niveau de qualification de la main d'œuvre est faible.
- L'attachement social des agriculteurs à l'olivier limite considérablement les efforts d'innovation de l'activité oléicole. La seule innovation introduite est la mécanisation du travail du sol, alors que les densités de plantation sont restées faibles en moyenne, les terres accidentées et marginales ne sont pas suffisamment corrigées, le chiendent n'est pas systématiquement éliminé, les plantations sénescentes ne font pas l'objet d'un programme d'arrachage et de replantation ou de rajeunissement et certaines opérations culturales sont des fois négligées.
- L'absence d'un système de comptabilité et de gestion au niveau des exploitations oléicoles privées, le faible niveau d'instruction et l'âge relativement avancé de la plupart des oléiculteurs sont à l'origine du tâtonnement au niveau des décisions et du faible effort d'investissement.
- La mauvaise répartition géographique des huileries qui sont installées principalement dans le milieu urbain et sont généralement éloignées des zones de production d'olives engendre une augmentation des frais de transport et par conséquent du coût de production.
- L'absence d'intégration entre les oléifacteurs et les oléiculteurs (contrat de culture) ne favorise pas la mise en œuvre d'un programme de qualité totale et limite les possibilités de compression du coût de production de l'huile d'olive.
- Le désir exprimé par une majorité d'oléifacteurs à rentabiliser, dans l'immédiat, les investissements réalisés les incite à exploiter au maximum le matériel de trituration tout en accordant plus d'importance aux quantités d'olives triturées qu'à la qualité de l'huile produite.
- Le manque manifeste de savoir en matière d'analyse de la concurrence, d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie marketing permettant une meilleure valorisation du produit fini. Ce dernier facteur ainsi que l'importance des disponibilités financières à mobiliser pour s'approvisionner en huile d'olive, des frais

financiers et des frais d'analyse et de stockage et le faible niveau d'intégration avec les maillons de production et de trituration des olives conditionnent le fonctionnement et les résultats des exportateurs.

## Quelques orientations pour un développement durable.

La réalisation du défi de compétitivité durable est bien possible pour la Tunisie, mais à condition que les différents opérateurs de la filière soient en mesure d'entreprendre des stratégies d'innovation leur permettant d'augmenter la productivité, d'améliorer davantage la qualité, de valoriser le produit final, de produire au moindre coût dans chaque type de qualité et de proposer continuellement aux acheteurs une huile aux meilleurs prix. Les pouvoirs publics doivent renforcer davantage les mesures entreprises depuis 1987<sup>9</sup> et jouer le rôle d'arbitrage entre les intérêts en présence et assurer une répartition judicieuse des gains de productivité entre les différents opérateurs de la filière et une régulation permanente du système qu'ils forment.

Désormais, les actions à entreprendre en vue de réaliser les objectifs d'accroissement de la production et de la consommation et de renforcement de la position de l'huile d'olive tunisienne sur le marché international et de son rôle dans l'économie nationale pourraient être articulées autour des axes suivants :

- L'intensification des efforts d'encadrement, de formation et de sensibilisation au profit des oléiculteurs, des oléifacteurs, des conditionneurs et des exportateurs privés et la satisfaction de leurs besoins en moyens financiers.
- La résolution des problèmes fonciers et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de l'héritage des terres afin de freiner le morcellement des grands domaines oléicoles et l'absentéisme des oléiculteurs.
- L'encouragement des investissements visant la relance de l'activité d'extraction et de raffinage de l'huile de grignon et la promotion de l'activité de conditionnement de l'huile d'olive avec la création d'appellations d'origine protégée (AOP) et d'indications géographiques protégées (IGP).
- La conception d'une politique de prix pour l'huile d'olive tenant compte des intérêts des différents intervenants, de la nécessité d'accroître les exportations et de la satisfaction de la demande intérieure. Les prix d'intervention devraient être continuellement actualisés à la conjoncture internationale et nationale et l'écart entre l'avance minimale et l'avance maximale devrait être davantage élargi en vue d'inciter les opérateurs à la production d'une huile de qualité.
- La diversification des qualités et des prix de vente de l'huile d'olive commercialisée sur le marché intérieur et la multiplication des campagnes de propagandes faisant connaître l'intérêt nutritif que représente l'huile d'olive pour la santé humaine. Une telle mesure pourrait corriger la tendance des ménages vers la consommation des huiles de graines et les encourager à consommer l'huile d'olive.
- La généralisation de l'expérience des marchés municipaux pour la commercialisation des olives avec l'instauration d'un système d'enregistrement des informations, relatives aux prix et aux quantités, identique à celui utilisé dans le marché de gros des fruits et légumes.
- L'encouragement de l'intégration verticale des oléiculteurs et des oléifacteurs. L'exemple de la société de service EZZAYATINE, récemment créée dans le gouvernorat de Sfax-Tunisie, regroupant 22 techniciens et ayant élaboré des contrats de vente des olives avec certains oléifacteurs et d'approvisionnement en intrants de production avec les fournisseurs devrait être soutenu et renforcé.

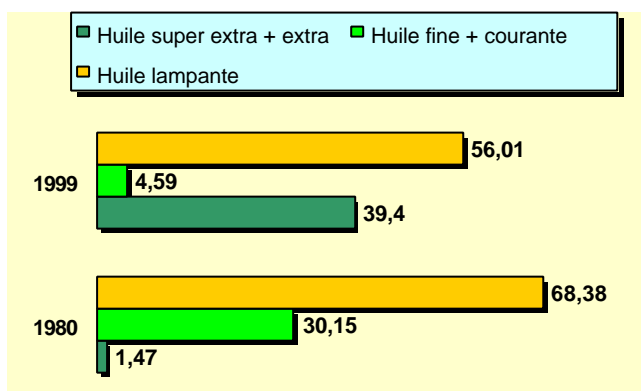
## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ABDELKAFI et KARRAY, 2001 : Avantage comparatif de la production d'huile d'olive en Tunisie, in revue EZZAITOUNA n° 6, 20 p (10).
2. ALLAYA et KARRAY, 1998 : Avantage comparatif de la production d'olives à huile dans la région de Sfax (Tunisie) in la revue MEDIT N° 2, 2000 pp 24-29. (7).
3. EUROSTAT, série d'années (1977-99).
4. FAOSTAT, série d'années (1962-99), <http://www.fao.org>.
5. KARRAY, 1998 : Typologie des exploitations oléicoles : étude du cas de la délégation d'Agareb. in Revue EZZAITOUNA N° 4, 22 p. (3).
6. KARRAY, 2002 : La filière huile d'olive en Tunisie : Performances et stratégie d'adaptation. Thèse d'université Montpellier I, 413 p (4).
7. REKIK, 1994. Analyse des coûts de transformation des olives pour les trois systèmes de trituration, Cas du Sahel Tunisien. Mémoire de fin d'études du cycle de spécialisation Institut National Agronomique de Tunisie, 193 p : (5)
8. République tunisienne, Ministère de l'Agriculture, Direction Générale de la Panification et des Investissements Agricoles, Enquêtes sur les structures agricoles 1994-95. Tunisie 1996. (1)

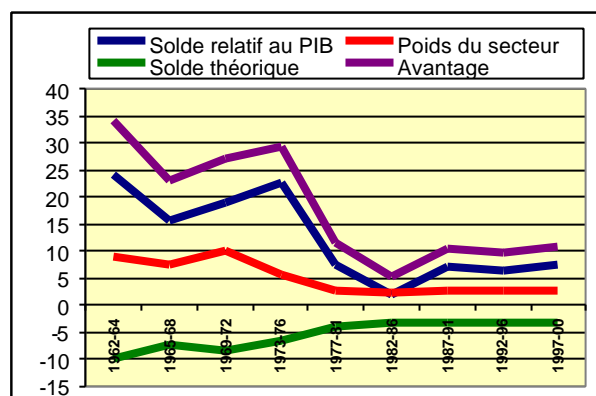
---

<sup>9</sup> Pour plus d'informations vous pouvez consulter le contenu du 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> plans de développement économique et social et la stratégie oléicole.

9. République tunisienne, Ministère du Développement Economie, Institut National de la Statistique 1997 : "Enquête Nationale sur le budget, la consommation et le niveau de vie des menages -1995. Volume A : Résultats de l'enquête sur le budget des ménages. (6).
10. République tunisienne, Ministère de l'Agriculture, Centre National des Etudes Agricoles , 1999 : Etude de la commercialisation de l'huile d'olive tunisienne. (2).
11. SALINGER B. L: Agricultural Profitability, Protection, and Comparatif Advantage. Prepared for the Ministry of Agriculture, Departement of Planning, Statistics, and Economic Analyses, 1987, 115 p (8).
12. THABET et MAHFOUDHI, 1995. "Secteur oléicole en Tunisie : situation actuelle et éléments de stratégie", in revue Options méditerranéennes, série B : études et recherche n°14, les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000 (9).



**Fig 1 : Structure qualitative des exportations.**



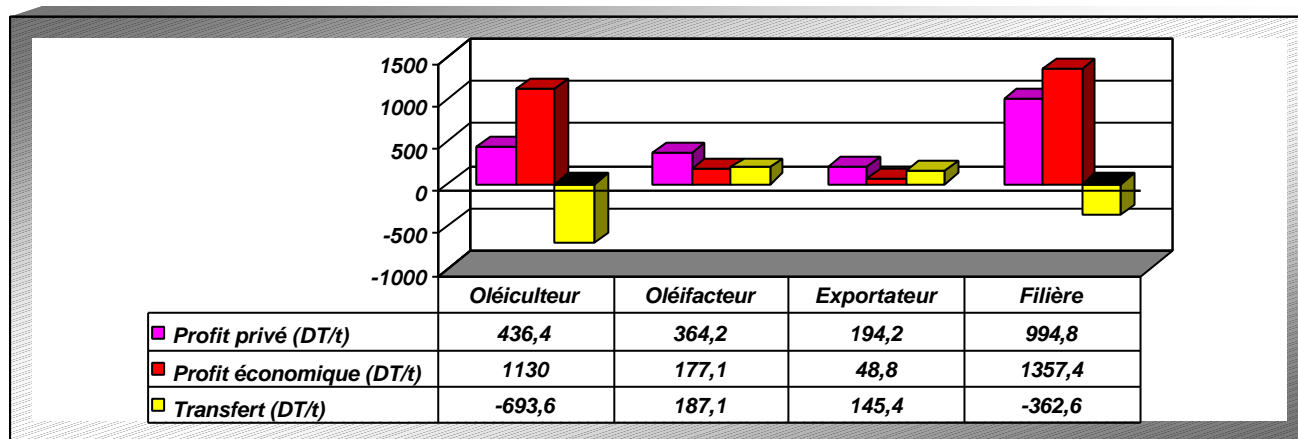
**Fig 2 : Avantage comparatif révélé**

Tableau 2 : indicateurs de performances de la filière huile d'olive en Tunisie

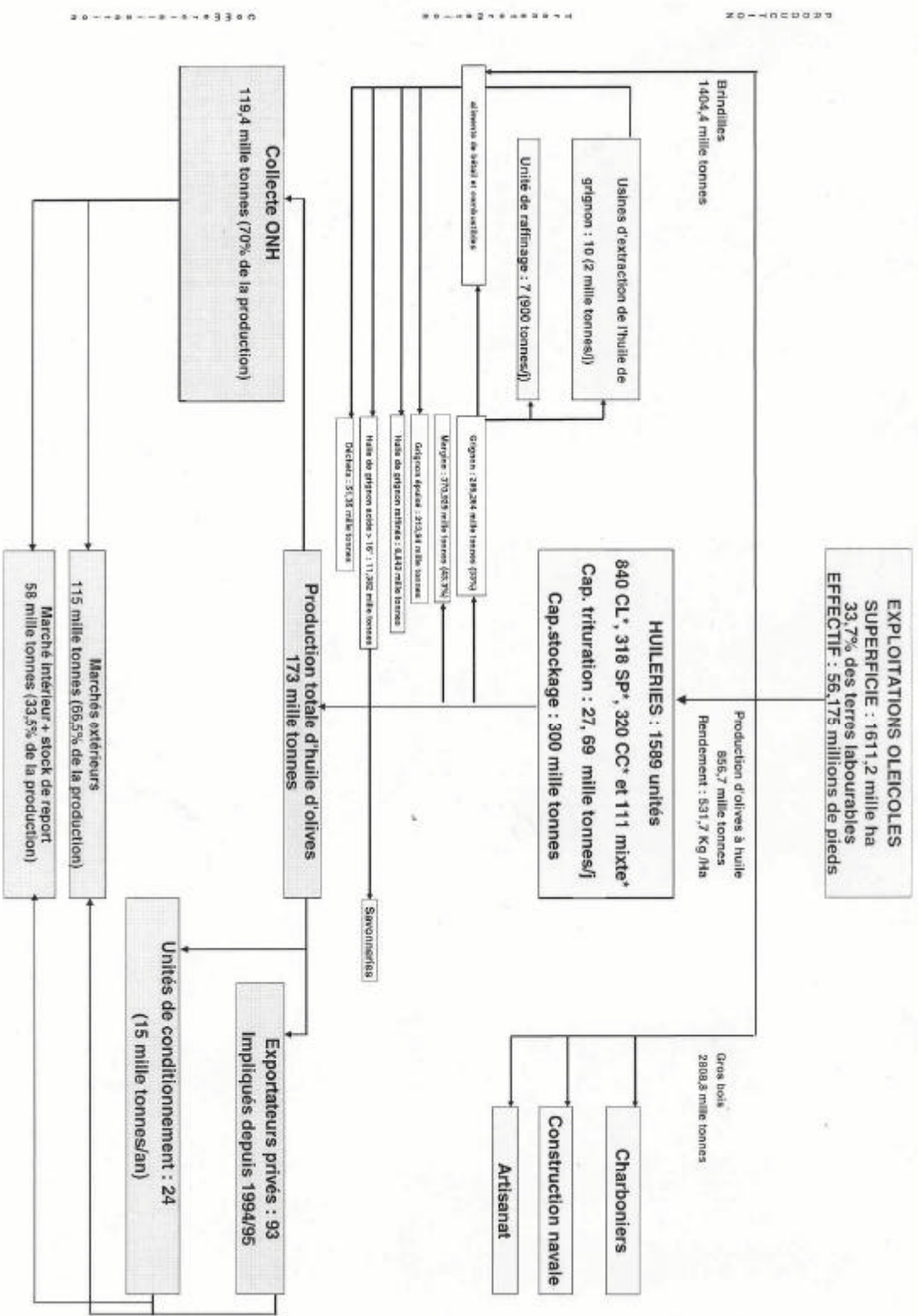
	62-64	65-68	69-72	73-76	77-81	82-86	87-91	92-96	97-99
<b>Production (MT)</b>	76,6	45,5	88	129,3	105	106,6	145,6	158	165
<b>Huile de qualité (%)</b>				26,4	26,2	24,4	22,9	42,5	
<b>Exportation (MT)</b>	44,7	35,5	61,1	63,2	63,5	52,7	72,8	106,2	138
<b>ONH (%)</b>	100	100	100	100	100	100	100	86,1	54,11
<b>Degré d'intégration</b>	58	78	69	49	60	49	50	67	84
<b>Part de marché (%)</b>									
<b>Monde</b>	21	18	22	23	18	10	9	9	9,8
<b>Europe</b>	-	-	-	-	37	12	10	14	13,2
<b>Italie</b>	-	-	-	-	42	11	13	16,3	16,3
<b>Espagne</b>	-	-	-	-	-	-	21	25	44,9
<b>Solde de la balance commerciale en MDT</b>	9,7	8,3	15	36	22,4	11,6	70	104,3	172,6
<b>IMP/EXP (%)</b>	16	29	32	13	39	75	44	46	41
<b>SBC-subvention</b>	0	0	0	7,87	11,38	28,76	33,6	55,08	58,05

Sources : nos calculs à partir des statistiques nationales et de EUROSTAT

	Exploitations privées	Huileries	Exportateurs	Filière privée
CPN	0,796	0,908	1,000	1
CPE	0,783	0,922	1,014	1,002
CRD	0,428	0,914	0,956	0,461

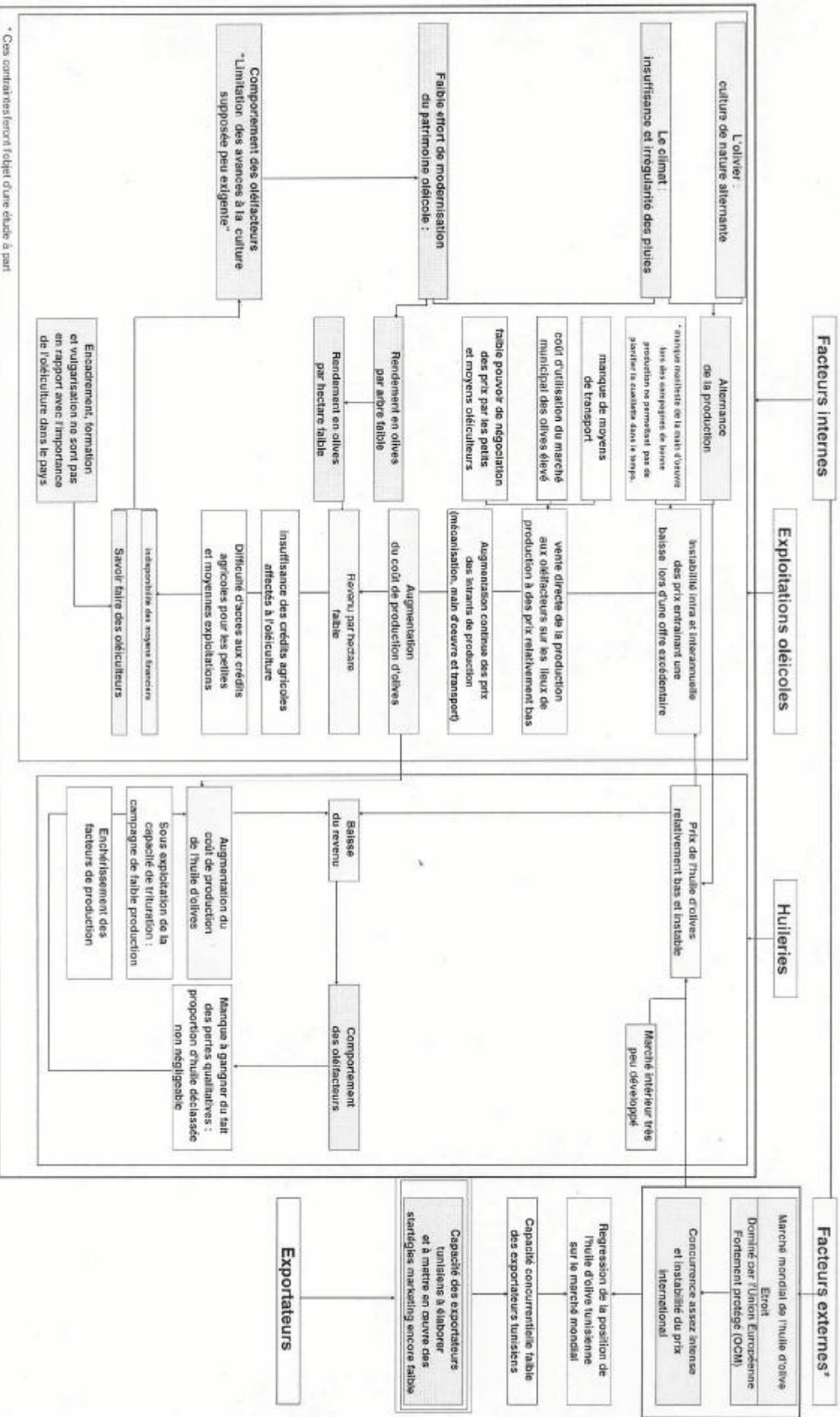


LA FILIERE OLEICOLE EN TUNISIE : STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT : 1990-1999



\* CL : Chaine classique  
 \* SP : Super presse  
 \* CC : Chaine continue

## PRINCIPAUX FACTEURS REGISSANT LES PERFORMANCES DE LA FILIERE HUILE D'OLIVE EN TUNISIE



\* Ces contraintes feront l'objet d'une étude à part